

Communiqué

2010 2011 2012 2013 2014 **2015** ... **2016 et 2017**

6 années de gel des salaires des fonctionnaires et agents publics!

La Ministre de la Fonction Publique confirme dans la presse ce jour la poursuite du gel de la valeur du point d'indice pour 2015 et vraisemblablement pour 2016. Le 1er Ministre s'est lui déjà prononcé pour un gel jusqu'en ... 2017 !!!

Austérité oblige, cela fait déjà 6 années consécutives sans augmentation du traitement des fonctionnaires et agents publics¹!

Très clairement le gouvernement et le Président de la République choisissent de faire payer aux fonctionnaires et agents publics la baisse des dépenses publiques et la réduction de la dette.

Ce choix conduit à appauvrir tous les agents sans exception, notamment ceux classés en catégorie C percevant les plus faibles rémunérations (75% des personnels de la fonction publique territoriale, 54% des personnels de la fonction publique hospitalière).

Depuis 2010, le gel du point d'indice représente l'équivalent de 150 à 250 € par mois de perte de pouvoir d'achat.

C'est inacceptable!

Pour Force Ouvrière, il est inacceptable de faire payer une dette qui n'est pas celle des personnels de la fonction publique!

Nous exigeons l'ouverture immédiate de négociations pour la satisfaction des revendications :

- Augmentation de 8% de la valeur du point d'indice ;
- 50 points d'indice pour tous comme premier rattrapage ;
- La revalorisation significative des grilles indiciaires.

Contrairement aux propos de la Ministre de la Fonction publique, les agents refusent cette austérité qui leur est imposée !

FO prendra toutes ses responsabilités pour contraindre le gouvernement à revoir sa politique et répondre aux revendications des fonctionnaires et agents publics.

L'austérité, ça suffit, place au social!

Paris le 28 mai 2015

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org fo.sante-sociaux@fosps.com fo.territoriaux@fosps.com

Tél.: 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS

¹ Les 0,5% octroyés au 1er juillet 2010 devaient l'être en 2009 ; le gouvernement de l'époque ayant choisi de différer cette hausse d'une année.